

Cette formation est éligible au CPF.

L'animation est réalisée en face-à-face pédagogique par un formateur SST certifié par My School

L'activité de sauveteur secouriste du travail s'exerce par le salarié, en complément de son activité professionnelle, au sein d'une entreprise ou d'un établissement tiers dans lequel il intervient.

Cette mission répond aux obligations fixées par le code du travail qui impose à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (art. L.4121-1) ainsi qu'à l'obligation d'organisation des secours (art. R.4224-16) et la présence de secouristes (art. R.4224-15). L'action du SST s'intègre également dans les obligations faites à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Elle s'exerce dans le respect des conditions définies par l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient.

La présence d'un SST est obligatoire dans chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux et dans chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de quinze jours où sont réalisés des travaux dangereux

• **Durée** 14h00 sur deux jours, de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

• **Pré requis**

- Aucun

• **Public concerné**

- Tout public voulant devenir Sauveteur Secouriste du Travail

• **Nombre de participants**

- 4 minimum à 10 maximum

• **Objectifs**

- Être capable, dans un environnement professionnel, de maîtriser la conduite à tenir et les gestes de premiers secours (mettre en sécurité la personne accidentée, réagir face à un saignement ou un étouffement, utiliser un défibrillateur...),
- Savoir qui et comment alerter dans l'entreprise ou à l'extérieur de l'entreprise,
- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations dans l'entreprise,
- Participer éventuellement à la mise en œuvre d'actions de prévention et de protection,
- Permettre à l'entreprise de se conformer aux obligations du Code du Travail.

• **Matériels pédagogiques et équipements (Livret pédagogique délivré à chaque stagiaire) :**

- Salles équipées de vidéoprojecteurs et tableaux blancs

Secourisme :

- Plan d'intervention + pictogrammes
- 1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires
- 1 lot de mannequin RCP (Adulte, enfant, nourrisson)
- Divers matériels pour la réalisation des simulations
- Matériel d'entretien des mannequins et consommables

• **Contenu**

Compétence 1 : Identifier le rôle du SST dans l'entreprise

Compétence 2 : Protéger

Compétence 3 : Examiner

Compétence 4 : Faire alerter ou Alerter

Compétence 5 : Secourir

Compétence 6 : Rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Compétence 7 : Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention

Compétence 8 : Informer les personnes désignées dans le plan de prévention de(s) la situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

- **Validation**

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, **2 épreuves certificatives** sont organisées, **en fin de formation**, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence.

Le certificat SST est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

Sa validité est de 24 mois. Arrivé à échéance, il conviendra de suivre une formation MAC SST afin de renouveler pour 24 mois sa durée de validité.

- **Déroulement (Méthodologie de la mise en œuvre)**

1. Inscription après vérification des pré-requis
2. Formation
3. Epreuves certificatives

- **Lieu de la formation**

Au centre de formation **MY SCHOOL**

MY SCHOOL

162 bis rue de Paris
92100 - Boulogne Billancourt
Tel : 01 87 66 53 23

Courriel : contact@myschoolsecurite.fr

